SECTION 1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial : CERMIJOINT RUSTIC GK

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage : Jointoiement de revêtements céramiques.

Catégorie de processus : PROC 19 : Mélange manuel entraînant un contact intime avec la peau; seuls des EPI sont disponibles.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société : CERMIX
Rue de la belle croix
62240 Desvres
FRANCE
Tel : +33 (0)3 21 10 10 40
Fax : +33 (0)3 21 92 19 82
E-mail : FDS_Cermix@desvres.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

N° de téléphone : ORFILA (INRS) +33 (0)1 45 42 59 59

SECTION 2 Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Code(s) des classes et catégories de danger Règlement (CE) N° 1272/2008 (CLP)

• Dangers pour la santé : Irritation cutanée - Catégorie 2 - Attention - (CLP : Skin Irrit. 2) - H315
Lésions oculaires graves - Catégorie 1 - Danger - (CLP : Eye Dam. 1) - H318
Sensibilisation cutanée - Catégorie 1 - Attention - (CLP : Skin Sens. 1) - H317

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement d'Etiquetage CE 1272/2008 (CLP)

• Pictogramme(s) de danger

• Pictogramme(s) de danger : GHS05 - GHS07

• Mention d'avertissement : Danger

• Mention de danger : H318 - Provoque des lésions oculaires graves.
H315 - Provoque une irritation cutanée.
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.

• Informations additionnelles sur les dangers : Le contact entre la peau et la pâte de mortier peut conduire à des irritations, des lésions allergiques ou des brûlures. Peut endommager l'aluminium ou d'autres métaux non nobles.

• Conseils de prudence

P102 : Tenir hors de portée des enfants.
P261 : Eviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P302+P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.
P333+P313 : En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.
P305+P351+P313 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Consulter un médecin.

2.3. Autres dangers

Autres dangers : L'inhalation fréquente de grandes quantités de poussières de ciment sur une longue période accroît les risques d'apparition de maladies respiratoires.
Le contact des yeux avec le mortier (sec ou humide) peut entraîner de graves lésions oculaires potentiellement irréversibles.
Le mortier peut avoir un effet irritant sur une peau mouillée (par la transpiration ou l'humidité ambiante) après un contact prolongé. Le contact prolongé de la peau avec du mortier humide peut entraîner de graves brûlures car ces dernières se produisent sans qu'il y ait de douleur,

SECTION 2 Identification des dangers (suite)

par exemple en travaillant agenouillé dans du mortier humide, y compris à travers l'épaisseur d'un pantalon.

SECTION 3 Composition/informations sur les composants

3.1./3.2. Substance / Préparation

Substance / Préparation : Préparation.

Substance(s) dangereuse(s) : Ce produit est dangereux.

Nom de la substance		Contenance	No CAS	No CE	Nr Annexe	No. Enregist. REACH	Classification
Clinker de ciment portland	:	3 - 20 %	65997-15-1	266-043-4	-----	02-2119682167-31	Eye Dam. 1;H318 Skin Irrit. 2;H315 STOT SE 3;H335 Skin Sens. 1;H317

SECTION 4 Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation : Amener la victime à l'air libre.

Contact avec la peau : Si le mortier est sec, essuyer puis rincer abondamment à l'eau. Si le mortier est gâché, laver la peau à grande eau. Retirer vêtements, chaussures, montres et autres objets contaminés et nettoyer à fond avant de les réutiliser. En cas d'irritation ou de brûlures, consulter un médecin.

Contact avec les yeux : Ne pas frotter afin d'éviter des atteintes supplémentaires de la cornée. Le cas échéant, retirer les lentilles, puis effectuer un rinçage immédiat et abondant à l'eau claire en maintenant les paupières bien écartées, pendant au moins 45 minutes afin d'éliminer tout résidu particulaire. Si possible, utiliser de l'eau isotonique (0,9% NaCl). Consulter un médecin du travail ou un ophtalmologiste.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

SECTION 5 Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Agents d'extinction appropriés : Poudre sèche. Dioxyde de carbone (CO_2). Pulvérisation d'eau. Mousse.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucun(e).

5.3. Conseils aux pompiers

Classe d'inflammabilité : Le mortier n'est ni combustible, ni explosif et ne facilitera ni n'alimentera la combustion d'autres matériaux.

Protection contre l'incendie : Porter un équipement de protection adéquat.

Procédures spéciales : Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.
Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.

SECTION 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les secouristes : Réduire à un minimum la production de poussières, potentiellement combustibles.
Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.

6.2. Précautions pour l'environnement

Précautions pour l'environnement : Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Si possible, récupérer le produit dispersé sous sa forme sèche.
Mortier sec : utiliser des méthodes de nettoyage qui ne provoquent pas la dispersion du produit sec dans les airs. Si ce n'est pas possible, s'assurer que le personnel chargé du balayage à sec porte un équipement de protection individuel approprié et qu'il empêche une plus grande dispersion des poussières. Eviter l'inhalation du mortier et tout contact avec la peau. Placer le produit récupéré dans un conteneur fermé. Provoquer sa prise avant de l'éliminer comme indiqué à la rubrique 13.
Mortier gâché : récupérer et placer dans un conteneur fermé. Attendre que le produit ait pris et se soit solidifié avant de l'éliminer comme indiqué à la rubrique 13.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir Rubrique 13.
Voir Rubrique 8.

SECTION 7 Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation : Eliminer rapidement des yeux, de la peau et des vêtements. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

Mesures techniques de protection : Une ventilation par extraction locale ou une ventilation générale de la pièce sont normalement requises.

Précautions spéciales : Eviter la formation de poussières : verser d'abord l'eau, ensuite le mortier dans l'auge de gâchage. Ne pas verser d'une grande hauteur et commencer le gâchage à petite vitesse régulière.
Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage : Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Non applicable.

SECTION 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

VME = 10 mg/m3 (poussières totales)
VME = 5 mg/m3 (poussières alvéolaires)
DNEL :
Inhalation 8(h) : 3 mg/m3.
Voie cutanée : -
Voie orale : -
PNEC :
Eau. : -
Sédiments : -
Sol. : -

8.2. Contrôle de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

SECTION 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle (suite)

Fréquence et durée d'utilisation / exposition (utilisation professionnelle) : sans objet.

8.2.2. Mesures de protection individuelle telles que les équipements de protection individuelle

Protection individuelle

- **Protection respiratoire** : Si une personne est exposée aux poussières au-delà des valeurs limites d'exposition, utiliser les mesures de protection respiratoire appropriées, qui devront être adaptées à la finesse / au niveau des poussières présentes et conforme aux normes EN appropriées. Masque facial P2 (FF, FM).
- **Protection de la peau** : Porter des gants imperméables, résistants à l'usure et aux alcalis et doublés de coton, des bottes, des vêtements de protection à manches longue fermées et utiliser des produits de soins de la peau (crèmes "écrans" y compris) pour la protéger de tout contact prolongé avec le mortier. Prendre garde à ce que le mortier gâché ne pénètre pas dans les bottes. Dans certaines circonstances, par exemple lors du travail au sol, le port de genouillères ou de pantalons imperméables est nécessaire.
- **Protection des yeux** : Porter des lunettes homologuées ou des lunettes étanches conformes à l'EN66 lors de la manipulation de mortier sec ou gâché pour éviter tout contact avec les yeux.

Hygiène industrielle : Assurer une extraction ou une ventilation générale du local.

SECTION 9 Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

9.1.a. Aspect

Aspect : Poudre.

Couleur : Jaune-brun.

9.1.b. Odeur

Odeur : Négligeable.

9.1.c. Seuil olfactif

Aucune donnée disponible.

9.1.d. pH

pH : Aucune donnée disponible.

9.1.e. Point de fusion / Point de congélation

Aucune donnée disponible.

9.1.f. Point d'ébullition initial - intervalle d'ébullition

Point d'ébullition [°C] : Aucune donnée disponible.

9.1.g. Point d'éclair

Point d'éclair [°C] : Non applicable.

9.1.h. Taux d'évaporation

Non applicable.

9.1.i. Inflammabilité

Non applicable.

9.1.j. Limites d'explosivité (inférieures - supérieures)

Non applicable.

9.1.k. Pression de vapeur

Pression de vapeur [20°C] : Non applicable.

9.1.l. Densité de vapeur

Non applicable.

9.1.m. Densité relative

SECTION 9 Propriétés physiques et chimiques (suite)

Densité [g/cm3] : 1.1-1.4

9.1.n. Solubilité

Solubilité : Partiellement soluble.

9.1.o. Coefficient de partage : n-octanol / eau

Non applicable.

9.1.p. Température d'auto-iinflammabilité

Non applicable.

9.1.q. Température de décomposition

Aucune donnée disponible.

9.1.r. Viscosité

Viscosité : Non applicable.

9.1.s. Propriétés explosives

Non applicable.

9.1.t. Propriétés comburantes

Non applicable.

9.2. Autres informations

Aucune donnée disponible.

SECTION 10 Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Le mortier durcit au contact de l'eau.

10.2. Stabilité chimique

Le mortier sec reste stable tant qu'il est conservé correctement (voir la rubrique 7) et compatible avec la plupart des autres matériaux de construction. Gâché avec de l'eau, il durcit en une masse stable qui ne réagit pas dans des environnements ordinaires.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Aucun(es) dans des conditions normales.

Polymerisation dangereuse : Ne se produira pas.

10.4. Conditions à éviter

Une conservation humide peut provoquer la formation de grumeaux et une perte de qualité du produit.

10.5. Matières à éviter

Eviter l'utilisation incontrôlée de poudre d'aluminium dans un mortier gâché car il se forme de l'hydrogène.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Le mortier ne se décompose pas en sous-produits dangereux et ne subit pas de polymérisation.

Propriétés dangereuses : Aucun(es) dans des conditions normales.

SECTION 11 Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

- **Toxicité aiguë** : Aucune donnée disponible.
- **Corrosion cutanée/irritation cutanée** : Du mortier sec en contact avec une peau mouillée ou une exposition à du mortier humide ou gâché peut entraîner un épaississement de la peau et l'apparition de fissures ou crevasses. Un contact prolongé combiné à des abrasions peut provoquer de graves brûlures.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire** : Un contact direct peut endommager la cornée par frottement, provoquer une irritation immédiate ou différée ou une inflammation. Des quantités plus importantes de mortier sec ou des éclaboussures de mortier gâché peuvent avoir des conséquences qui vont d'une irritation modérée (conjonctivite ou blépharite) jusqu'aux brûlures chimiques et à la cécité.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée** : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
- **Mutagénicité sur les cellules germinales** : Aucune donnée disponible.
- **Cancérogénicité** : Aucune association causale entre exposition au ciment et apparition de cancers n'a pu être établie (http://www.hse.gov.uk/pubns/web/portlandcement.pdf).
- **Toxicité pour la reproduction** : Aucune donnée disponible.
- **Ingestion** : Avaler des grandes quantités peut provoquer une irritation du tractus digestif.

SECTION 12 Informations écologiques

12.1. Toxicité

Informations toxicologiques : L'addition de grandes quantités de mortier dans l'eau peut provoquer une élévation du pH et donc se révéler toxique pour des organismes aquatiques en certaines circonstances.

12.2. Persistance - dégradabilité

Sans objet, le mortier étant un matériau inorganique. Il ne présente aucun risque après la prise.

12.3. Potentiel de bio-accumulation

Sans objet, le mortier étant un matériau inorganique. Il ne présente aucun risque après la prise.

12.4. Mobilité dans le sol

Sans objet, le mortier étant un matériau inorganique. Il ne présente aucun risque après la prise.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Sans objet, le mortier étant un matériau inorganique. Il ne présente aucun risque après la prise.

12.6. Autres effets néfastes

SECTION 13 Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Généralités : Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

Eviter l'introduction dans le réseau d'évacuation des eaux usées. Si le mortier est sec, provoquer sa prise. Vu les propriétés d'inertage du béton ses déchets ne sont pas considérés comme dangereux.
Enregistrement au Catalogue Européen des Déchets : 10 13 14 (déchets provenant de la fabrication de mortier - déchets de béton ou boues de béton) ou 17 01 01 (déchets de construction et de démolition - béton).
Emballage : vider complètement l'emballage. Enregistrement au Catalogue Européen des Déchets : 15 01 01 (déchets de papier et cartons d'emballage).

SECTION 14 Informations relatives au transport

Information générale : Non classé.

SECTION 15 Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

S'assurer que toutes les réglementations nationales ou locales sont respectées.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée disponible.

SECTION 16 Autres informations

Liste des phrases H pertinentes (Section 3)	: H315 - Irritation cutanée - Catégorie 2 - Attention - (CLP : Skin Irrit. 2) - H315 H317 - Sensibilisation cutanée - Catégorie 1 - Attention - (CLP : Skin Sens. 1) - H317 H318 - Lésions oculaires graves - Catégorie 1 - Danger - (CLP : Eye Dam. 1) - H318 H335 - Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique - Irritation des voies respiratoires - Catégorie 3 - Attention - (CLP : STOT SE 3) - H335
Liste des symboles pertinents (chap. 2)	: DNEL : dose dérivée sans effet. PNEC : concentration prédite sans effet. PROC : catégorie de processus.
Autres données	: Modifications : 1. 2. 3. 8. 16.
Révision	: 3
Date d'impression	: 1 / 10 / 2015

Le contenu et le format de cette fiche de données de sécurité sont conformes au RÈGLEMENT (UE) 2015/830 DE LA COMMISSION du 28 mai 2015.

Fin du document

CERMIX
Rue de la belle croix 62240 Desvres FRANCE
Tel : +33 (0)3 21 10 10 40
Fax : +33 (0)3 21 92 19 82
E-mail : FDS_Cermix@desvres.com